

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue 13 avril 2021 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Rachel Landry, mairesse suppléante	Estérel (arrivée à 13h29)
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Mme Jackline Williams, directrice générale et M. Gabriel Leblanc, greffier adjoint.

---

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence.

#### **CM 68-04-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout suivant :

4.1.3 Rapports des revenus et dépenses au 31 mars 2021;<

et avec les retraits suivants :

4.2.2 Octroi de contrat – Étude pour la relocalisation du siège social de la MRC;

8.1 Demande d'appui MRC de Papineau – Demande de corriger la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des frais importants d'ingénierie pour les municipalités lors de certains travaux routiers.

ADOPTÉE

#### **CM 69-04-21 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue 9 mars 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

#### **SERVICES FINANCIERS**

#### **CM 70-04-21 REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE FÉVRIER 2021**

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de février 2021;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de février 2021 totalisant la somme de 1 390 325,64 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

#### **CM 71-04-21 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant les mois de février et mars 2021.

**CM 72-04-21      RAPPORTS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2021**

ATTENDU le règlement # 386-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt des rapports des revenus et des dépenses au 31 mars 2021.

La conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, demande le vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

**SERVICES ADMINISTRATIFS****CM 73-04-21      CONFIRMATION QUE MÉLISSA BERGERON-CHAMPAGNE ET GABRIEL LEBLANC SONT COUVERTS PAR LES ASSURANCES DE LA MRC POUR LES ACTES PROFESSIONNELS QU'ILS POSENT**

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a à son service exclusif une avocate qui occupe le poste de greffière et de secrétaire-trésorière adjointe;

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a à son service exclusif un avocat qui occupe le poste de greffier adjoint;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉCLARER aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (chapitre B-1, r. 20), que la MRC des Pays-d'en-Haut se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Mélissa Bergeron-Champagne et de Me Gabriel Leblanc dans l'exercice de leurs fonctions;

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale, à signer le formulaire pour la dispense de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour ces deux employés.

ADOPTÉE

**CM 74-04-21      APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INFOGÉRANCE - CHOIX D'UN MODE D'ADJUDICATION ET DES CRITÈRES DE SÉLECTION**

ATTENDU QUE la MRC a besoin de services de professionnels au niveau de l'infogérance;

ATTENDU QU'EN vertu du *Règlement 385-2019 sur la gestion contractuelle*, il est nécessaire de favoriser la rotation des fournisseurs de services;

ATTENDU QUE conformément au Code municipal, le conseil des maires doit choisir un système de pondération et d'évaluation des offres à une ou à deux enveloppes ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à un appel d'offres public;

D'ADOPTER un système de pondération et d'évaluation des offres à une enveloppe, incluant le prix, pour l'appel d'offres pour les services professionnels en infogérance;

D'ADOPTER les critères et la pondération suivants pour évaluer les soumissions reçues :

- le prix (60%) ;
- l'expérience de l'équipe (25 %) ;

- l'expérience du soumissionnaire, la stabilité des ressources et capacité de relève (15 %).

ADOPTÉE

## **DOSSIERS DU PRÉFET**

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET.**

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

### **COMPLEXE SPORTIF**

#### **ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.**

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

**CM 75-04-21**

#### **PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE N° 10 - POMERLEAU**

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 10, datée du 31 mars 2021, reçue de M. Maxime Bergeron, chargé de projet du Complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2021, pour un montant de 2 413 664,15 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive n° 10 de Pomerleau, pour un montant de 2 413 664,15 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

**CM 76-04-21**

#### **COMPLEXE SPORTIF – ACQUISITION D'UN ÉCRAN VIDÉO ET D'UN TABLEAU DE POINTAGE POUR LE SECTEUR ARÉNA**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exploitation du complexe sportif la MRC doit s'assurer d'acquérir l'ensemble de l'équipement requis;

ATTENDU QUE le secteur aréna doit être muni d'un tableau de pointage et d'un écran vidéo;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à des demandes de prix auprès de fournisseurs;

ATTENDU QUE Pointage Pro (Nevco) est un fournisseur important des arénas du Québec et que ses produits répondent en tout point aux besoins de la MRC;

ATTENDU QUE les membres du Comité de pilotage du Complexe sportif se disent satisfaits de l'offre de services offert par l'entreprise Pointage Pro (Nevco) et recommande au Conseil d'octroyer le contrat à cette entreprise ;

ATTENDU que le coût total de ces travaux (incluant les taxes) est sous le seuil maximal pour l'octroi de contrat de gré à gré en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pointage Pro inc., pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un écran vidéo multicouleur de marque Nevco (6mm 7.92' X 14.96'), et d'un tableau de pointage modèle 4710-ETN-RL (8' X 6'), de marque Nevco, pour la somme de 100 967.60 \$, taxes incluses.

DE FINANCER ce projet par le règlement numéro 365-2018 décrétant les travaux de construction du complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut et d'imputer la dépense au projet d'investissement du complexe sportif 22-90000-722;

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale, à signer tout document relatif à cette offre de service.

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **CM 77-04-21 REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION CM 51-03-21 - ADOPTION DES PRIORITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2021**

---

ATTENDU les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec identifiées par le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER les priorités identifiées pour l'année 2021, soit :

1. Améliorer la communication avec les élus :
  - Rencontrer et présenter le rapport annuel 2020-2021 à l'ensemble des conseils municipaux de la MRC;
  - Tenir une réunion de gestion dans les différentes municipalités de la MRC;
  - Participer à la Journée de l'Élu;
2. Assurer davantage de visibilité policière sur le territoire de la MRC :
  - Planifier une opération locale d'envergure dans chacune des municipalités de la MRC;
  - Promouvoir les programmes de prévention
  - Assurer une visibilité et une présence de proximité auprès de groupes, en augmentant notamment :
    - le nombre de patrouilles à pied;
    - le nombre de patrouilles à vélo;
    - le nombre de présence aux activités sportives, sociales et culturelles;
    - le nombre de découvertes du milieu policier;
3. Accroître le sentiment de sécurité des citoyens en intervenant sur les différentes tendances criminelles de la MRC (crime contre la personne et la propriété) :
  - Planifier des patrouilles stratégiques;
  - Augmenter le nombre de projets d'enquête initiés;
  - Tenir des activités de prévention et de sensibilisation;
  - Participer à des comités, rencontres, tables de concertation;
  - Participer à des activités, tenir des actions conjointes avec la MRC, les municipalités, les partenaires, etc.

D'ABROGER la résolution CM 51-03-21.

ADOPTÉE

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **CM 78-04-21 EMBAUCHE DE M. ÉRIC L'HEUREUX AU POSTE DE COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF**

---

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste de coordonnateur(trice) au développement récréatif, le comité de sélection a procédé à l'étude de 29

candidatures, a rencontré quatre candidat(e)s en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de M. Éric L'Heureux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Éric L'Heureux au poste de coordonnateur au développement récréatif à partir du 19 avril 2021 selon les conditions du Guide de l'employé.

ADOPTÉE

CM 79-04-21

**EMBAUCHE DE M. SIMON COYNE AU POSTE DE TECHNICIEN-INSPECTEUR EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Arrivée de Rachel Landry à 13h29**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste de technicien(ne)-inspecteur(trice) en gestion des matières résiduelles, le comité de sélection a procédé à l'étude de 24 candidatures, a rencontré cinq candidat(e)s en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de M. Simon Coyne;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Simon Coyne au poste de technicien-inspecteur en gestion des matières résiduelles à partir du 3 mai 2021 selon les conditions au Guide de l'employé.

ADOPTÉE

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CM 80-04-21

**ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé la convention d'aide financière concernant la création d'Accès entreprise Québec le 1<sup>er</sup> mars 2020;

ATTENDU QUE dans le cadre de la convention d'aide financière il est stipulé que la MRC des Pays-d'en-Haut devra s'adjoindre et animer un comité aviseur, ici nommé « Comité de développement économique et territorial », composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

IL EST PROPOSÉ que la composition du comité aviseur soit la suivante :

- 1 représentant(e) de la MRC
- 1 représentant(e) de la ville la plus populeuse de la MRC
- 3 représentant(e)s élu(e)s provenant de l'une des neuf autres municipalités de la MRC
- 4 représentant(e)s en provenance d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC représentant les secteurs suivants :
  - Commerce
  - Tourisme
  - Construction
  - Autre secteur
- 1 représentant d'organisation économique du territoire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut nomme sur le comité aviseur:

Sièges	Représentants
Un représentant administratif de la MRC	Jackline Williams

Un représentant élu de la ville la plus peuplée : Sainte-Adèle	Nadine Brière
Trois représentants élus des autres municipalités de la MRC	Jacques Gariépy Nathalie Rochon François Ghali
Quatre personnes en provenance d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC représentant les secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Commerce</li> <li>○ Tourisme</li> <li>○ Construction</li> <li>○ Autre (ex : services professionnels, manufacturier, technologie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Christian Jasmin, épicier propriétaire IGA famille Jasmin</li> <li>▪ Christian Dufour, directeur du marketing Les Sommets</li> <li>▪ Julie Hudon, vice-présidente Écohabitations boréales</li> <li>▪ Alexandre Latour, président Équipe Laurence</li> </ul>
Un représentant d'organisation économique du territoire	Sylvie Bolduc – directrice générale SADC des Laurentides
TOTAL = 10	

Le préfet siège *de facto* sur le comité.

ADOPTÉE

#### **DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF**

#### **CM 81-04-21 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 1 - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PARC DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

ATTENDU QUE le parc du Corridor aérobie est un équipement supralocal sous la responsabilité de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes sont nécessaire afin d'assurer la pérennité de l'équipement;

ATTENDU QUE des travaux d'amélioration de la sécurité des usagers sont nécessaires sur deux tronçons en milieu plus urbanisé;

ATTENDU QU'EN collaboration avec la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut désire déposer une demande d'aide financière au volet 1 du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les demandes d'aide financière doivent être acheminées au plus tard le 30 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut dépose une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 1;

QUE la MRC des Pays-d'en-Haut s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE Mme Jackline Williams, directrice générale, soit désignée comme personne autorisée à agir au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

#### **DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

#### **CM 82-04-21 FONDS CULTURE ET PATRIMOINE 2021 – DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES**

ATTENDU QUE le Fonds culture et patrimoine vise à offrir une aide financière à des projets culturels qui contribue à répondre aux objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut adoptée le 14 février 2006 et signifiée par la résolution numéro CM 38-02-06

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CM 264-11-20, la MRC des Pays-d'en-Haut confirmait le montant de 62 000 \$ alloué à son Fonds culture et patrimoine pour l'année 2021;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CM 276-11-20, le conseil de la MRC confirmait avoir pris connaissance du Guide d'attribution du Fonds culture et patrimoine 2021.

ATTENDU que l'appel de projets a été lancé le 9 décembre dernier et que les demandes devaient être déposées au plus tard le jeudi 18 février 2021;

ATTENDU QU'au total, dix-sept (17) organismes ou intervenants culturels ont déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Fonds culture et Patrimoine 2021;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue le 31 mars dernier, les membres du comité de sélection (Comité culturel) ont procédé à l'analyse de l'ensemble des dossiers déposés ;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de l'ensemble des dossiers déposés, les membres du comité de sélection recommandent l'octroi d'une aide financière totalisant 62 000 \$ à treize (13) projets culturels ou patrimoniaux :

Organisme ou intervenant	Projet	Montant
Arts et culture Lac-des-Seize-îles	Seize-Îles, au fil de l'eau...	4 500 \$
Arts et Culture Saint-Adolphe	Le Lac... Variations, suite, Quincaillerie d'art et Taïga	2 500 \$
Association des Artistes-Peintres et Artisans de Ste-Marguerite	Art Rupestre et Faune Laurentienne	2 000 \$
Association des auteurs des Laurentides	Tournée des auteurs	7 000 \$
Danse Laurentides	Festival Tournant 2021	9 500 \$
Festival des arts de Saint-Sauveur	Les sentiers de la danse - volet Parc Molson	9 500 \$
Festival SuperFolk de Morin-Heights	Festival SuperFolk Morin-Heights 2021	7 000 \$
Galerie d'art Montfort	Rencontres estivales: nos artistes prennent l'air !	1 000 \$
Marie-Christine Le Vey	Diffusion, lancement et vernissage : Murales	1 500 \$
Musée du Ski des Laurentides	Les vues du Musée du ski des Laurentides	8 500 \$
MusiqThé International	Festival FOCUS	5 000 \$
Raconteuses adolphines (Henriette Labarre)	Saint-Adolphe raconte...	2 000 \$
Victoria Bond	Un écran entre 2 mondes	2 000 \$
		<b>62 000 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la recommandation du comité de sélection à l'effet d'octroyer une aide financière totalisant 62 000 \$ à treize (13) projets culturels ou patrimoniaux;

QUE chacun de ces projets fasse l'objet d'une entente spécifique afin de répondre aux conditions posées par les membres du comité de sélection.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente à cet égard.

ADOPTÉE

La Ville de Sainte-Adèle s'étant retirée du partenariat régional en matière de culture avec la MRC des Pays-d'en-haut, la mairesse, Mme Nadine Brière, ne participe pas aux délibérations.

#### **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

CM 83-04-21

#### **AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME DE SAINTE-ADÈLE POUR LE SOUTIEN À L'ACCUEIL TOURISTIQUE**

ATTENDU QU'à la suite de la fermeture des bureaux d'accueil touristique du CLD des Pays-d'en-Haut en 2015, la MRC des Pays-d'en-Haut soutient le fonctionnement du bureau d'accueil touristique de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le tourisme constitue une activité économique importante sur le territoire et qu'elle fait partie des priorités d'intervention dans la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021*;

ATTENDU QUE le soutien financier de la MRC des Pays-d'en-Haut au fonctionnement du bureau d'accueil touristique de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle doit servir à l'accueil des visiteurs sur le territoire de la MRC;

ATTENDU la répartition des sommes du Fonds régions et ruralité 2020-2021 en vertu de la résolution CM 316-12-20;

ATTENDU les nouvelles modalités du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE FINANCER la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle pour un montant de 35 000\$ à même le Fonds régions et ruralité 2020-2021 afin d'apporter un soutien au fonctionnement de son bureau d'accueil touristique pour l'année 2021.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à ce soutien financier.

ADOPTÉE

**CM 84-04-21**

**AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR POUR LE SOUTIEN À L'ACCUEIL TOURISTIQUE**

---

ATTENDU QU'à la suite de la fermeture des bureaux d'accueil touristique du CLD des Pays-d'en-Haut en 2015, la MRC des Pays-d'en-Haut soutient le fonctionnement du bureau d'accueil touristique de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE le tourisme constitue une activité économique importante sur le territoire et qu'elle fait partie des priorités d'intervention dans la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021*;

ATTENDU QUE le soutien financier de la MRC des Pays-d'en-Haut au fonctionnement du bureau d'accueil touristique de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur doit servir à l'accueil des visiteurs sur le territoire de la MRC;

ATTENDU la répartition des sommes du Fonds régions et ruralité 2020-2021 en vertu de la résolution CM 316-12-20;

ATTENDU les nouvelles modalités du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE FINANCER la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur pour un montant de 35 000\$ à même le Fonds régions et ruralité 2020-2021 afin d'apporter un soutien au fonctionnement de son bureau d'accueil touristique pour l'année 2021.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à ce soutien financier.

ADOPTÉE

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**CONFORMITÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**CM 85-04-21**

**SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD – RÈGLEMENT 634-16**

---



ATTENDU la transmission du règlement 634-16 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 634-16 de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**CM 86-04-21      WENTWORTH-NORD – RÈGLEMENT 2017-498-7**

ATTENDU la transmission du règlement 2017-498-7 de la municipalité de Wentworth-Nord conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 2017-498-7 de la municipalité de Wentworth-Nord, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**CM 87-04-21      POLITIQUE POUR L'ANALYSE DES DEMANDES D'OCCUPATION DES EMPRISES RIVERAINES DES PARCS LINÉAIRES LE P'TIT TRAIN DU NORD ET LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé des baux pour la gestion des parcs linéaires de son territoire;

ATTENDU QUE ces baux permettent à la MRC d'adopter une politique d'occupation de ces parcs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADOPTER la politique pour l'analyse des demandes d'occupation des emprises riveraines des parcs linéaires le P'tit train du nord et le Corridor aérobie.

ADOPTÉE

**CM 88-04-21      TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) – RAPPORT ANNUEL**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé une convention de gestion territoriale avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE selon cette convention, la MRC doit rédiger un rapport annuel et le transmettre à ces deux ministères;

IL PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport annuel 2020-2021 concernant les Terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire et qu'il soit transmis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

**CM 89-04-21      APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) (ÉTAPES 1 À 7) - CHOIX D'UN MODE D'ADJUDICATION ET DES CRITÈRES DE SÉLECTION**

ATTENDU QUE la MRC a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

ATTENDU QUE la MRC a obtenu une réponse favorable du ministère des Transport du Québec;

ATTENDU QUE la MRC doit se faire accompagner par des professionnels pour mener à bien ce projet;

ATTENDU QUE conformément au Code municipal, le conseil des maires doit choisir un système de pondération et d'évaluation des offres à une ou à deux enveloppes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à un appel d'offres public;

D'ADOPTER un système de pondération et d'évaluation des offres à une enveloppe, incluant le prix, pour l'appel d'offres pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (étapes 1 à 7);

D'ADOPTER les critères et la pondération suivants pour évaluer les soumissions reçues :

- le prix (60%);
- l'expérience de l'équipe (15 %);
- l'expérience du soumissionnaire, la stabilité des ressources et la capacité de relève (15 %);
- la compréhension du mandat, l'échéancier et le délai de réalisation (10%).

ADOPTÉE

**CM 90-04-21      PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut a l'obligation d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU le mandat octroyé aux Organismes de Bassin Versant Abrinord et RPNS pour la réalisation du Portrait et du diagnostic des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE pour compléter la rédaction du PRMHH, il est nécessaire de réaliser les deux dernières étapes du guide du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à savoir les Engagements de conservation et l'Élaboration d'une stratégie de conservation;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée à l'Institut des Territoires pour compléter notre PRMHH;

ATTENDU QUE cette offre de service correspond à nos attentes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER à l'Institut des Territoires le mandat de finaliser notre plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour un montant forfaitaire de 25 935 \$ plus taxes, ainsi qu'un montant de 15 200 \$ plus taxes correspondant à une banque d'un certain nombre d'heures.

ADOPTÉE

**BORDEAU DE CORRESPONDANCE**

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois de mars 2021.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

**CM 91-04-21      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13 h 48)**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,  
Préfet

Jackline Williams,  
Directrice générale